

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24185</p>
---	--	---

SEANCE du : 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU, à compter de 18h50	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE, Jusqu'à 19h35	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU jusqu'à 19h30	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Béangère BAZANTAY, pouvoir à Yannick CHARRIER	Thierry BAUDOIN, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pierre MORIN	Pascal GABILY
Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h30
Nathalie MOREAU, jusqu'à 18h50	Anita BRIFFE, à partir de 19h35	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Protection sociale complémentaire des agents municipaux, avenant au contrat groupe
prévoyance Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)**

Madame le Maire présente le dossier.

Le conseil municipal du 14 octobre 2019 a validé l'adhésion à la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion et la Mutuelle Nationale Territoriale et à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le contrat en cours se terminera le 31 décembre 2025 et, pour rappel, la commune a donné délégation au Centre de Gestion des Deux sèvres pour lancer une nouvelle consultation dans le cadre d'un marché public.

La MNT a informé les signataires de la convention que le nombre de personnes indemnisées et la durée de prise en charge se sont accrus ces dernières années ainsi que l'augmentation de l'absentéisme. Le compte de résultat global du contrat en cours a un ratio (prestations versées/cotisations reçues) déficitaire de 142%.

La mutuelle a donc sollicité un aménagement des conditions tarifaires conformément aux conditions particulières qui encadrent les ajustements tarifaires du marché.

Le CDG nous indique qu'il a engagé des pourparlers avec le titulaire du marché et qu'il a réussi à contenir l'augmentation à 18%. Il nous informe que la hausse est significative mais que le taux des garanties de base sera de 1.56% alors que les taux proposés dans les différents marchés en cours de négociation oscillent, pour les mêmes garanties, entre 2% et 3.5%.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-DG_DEL_2024_185-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** cette proposition à compter du 1^{er} janvier 2025
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout autre document en lien avec cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTÉIX



Le Maire

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-DG_DEL_2024_185-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024